



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-264 RELATIF À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 16 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-351 modifiant le règlement numéro 2016-264 relatif à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca)

Le règlement numéro 2022-351 est entré en vigueur le 19 août 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

**DONNÉ À LABELLE LE 25 AOÛT 2022**

Nicole Bouffard  
Greffière-trésorière adjointe  
et directrice générale adjointe